

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_64

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

Objet : Nomination d'un secrétaire de séance

Le code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De nommer Madame FAISANT Michelle, secrétaire séance.**

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance



Michelle FAISANT

Le Maire,



Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_064-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_65

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du Jeudi 09 juillet 2026

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 09 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver**, sans observation, le procès-verbal de la séance du jeudi 09 juillet 2026.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance



Michelle FAISANT

Le Maire,



Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_065-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_66

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Fixation Prix Repas Cantine au 1^{er} novembre 2026

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le prix des repas servis dans les deux cantines de la commune.

Après l'examen du coût de revient du service de restauration scolaire (réalisé par la Mairie de Lalbenque) le tarif est passé de 5,54 € à 5,82 € pour l'école élémentaire de Saint Paul de Loubressac et de 5,41 € à 5,68 € pour l'école maternelle de Flaugnac à la rentrée scolaire 2026-2027.

Rappel : les cantines scolaires étant desservies pour les fournitures des repas par la Mairie de Lalbenque et le transport étant assuré par la Communauté de Communes du Quercy Blanc, le prix demandé aux familles à compter du **1^{er} novembre 2026** sera le suivant : **5,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De fixer à **5,00 €** le prix du repas cantine au 1^{er} novembre 2026.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance



Michelle FAISANT

Le Maire,



Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_066-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_67

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Fixation Tarif Périscolaire 2026-2027

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la participation des parents aux frais du périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Il informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) qui prend en charge l'accueil des enfants durant le temps périscolaire, mis en place depuis septembre 2023 et dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT), il est nécessaire de faire une demande de prélèvement de cette somme en 2 fois afin de faire un étalement de cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De fixer à **30€** par famille le montant de la participation.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance



Michelle FAISANT

Le Maire,



Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de réception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_067-DE

AGEDI
« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_68

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Convention de Partenariat relative à l'Accompagnement du Transport Scolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le contenu de la convention de partenariat entre la Région Occitanie et la Commune de Saint-Paul - Flaugnac, ayant pour objet d'établir les conditions du partenariat entre la Région et le responsable de l'accompagnement afin d'assurer la sécurité du transport des élèves de maternelle du premier point de montée concerné jusqu'à l'entrée dans l'établissement scolaire et vice-versa.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'émettre un avis favorable,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Région Occitanie.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance



Michelle FAISANT

Le Maire,



Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de réception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_068-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_69

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Aliénation portion chemin rural au lieu-dit Lard – Conclusion d'enquête

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de l'enquête publique ouverte du 25 juin au 10 juillet 2026, et des conclusions et avis du Commissaire Enquêteur, relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit Lard.

Lors de l'enquête une remarque a été formulée concernant une demande de droit de passage et d'accès au chemin communal.

Le Commissaire Enquêteur donne :

Un avis favorable à l'aliénation de cet espace rural **sous réserve** que soit signée de manière concomitante un accord de servitude de passage avec le voisin, M. GARDES pour permettre à ce dernier d'accéder directement depuis la voirie au garage en contrebas de sa propriété avec des véhicules agricoles ou de transport. Le prix est fixé à 1 200,00 € et les frais d'acte notarié sont à la charge de M. HARDOUIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le projet d'aliénation d'une portion du chemin rural tel qu'il a été exposé ci-dessus et au prix indiqué à M. HARDOUIN,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier et les actes notariés.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance



Michelle FAISANT

Le Maire,



Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de réception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_069-DE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_70

Conseillers en exercice : 19
Présents : 17 **L'an deux mille vingt-six**
Procurations : 1 Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants : 18 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**
Pour : 18 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre : 0 Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Décision Budgétaire Modificative 2026-01

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les crédits inscrits au budget 2026 sont insuffisants.

La réfection des travaux de voirie inscrite au budget pour un montant de 21 000,00 € n'est pas suffisant donc Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget et ainsi d'ajuster la ligne de l'Article 2151 - Opération 148 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

Monsieur le Maire présente donc les modifications dans le tableau ci-dessous :

Section d'investissement

Opération	Article	Libellé	Montant
148	2151	Bâtiments Publics	+ 4 500 €
	2138	Autres Constructions	- 4 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De valider** la décision budgétaire modificative afin d'ajuster la ligne de l'Article 2151 – Opération 148 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance

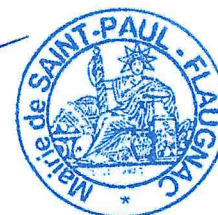
Faisant

Michelle FAISANT

Le Maire,

Resseguie

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_070-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_71

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Demande de Subvention Complémentaire Association

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association vient d'être créée sur notre commune, l'Association "L'Appel des Muses" et celle-ci demande une subvention pour l'année 2026.

Monsieur le Maire expose,

Vu que l'Association "L'Appel des Muses" organise l'évènement des Journées Nationales des Artistes les 2, 3 et 4 octobre prochain à la salle des fêtes de Flaugnac,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer la somme de 300,00 € à l'association "L'Appel des Muses",**
- **Que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 65748 (BP 2026).**

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance



Michelle FAISANT

Le Maire,



Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de réception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_071-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_72

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Solidarité en faveur des Communes Sinistrées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Territoriale et notamment l'article L.1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 120 000 hectares à ce jour, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame et pour marque la solidarité des communes entre elles, l'AMF met en place un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées. Ce fonds a vocation à être pérennisé. L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Paul – Flaugnac tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Saint-Paul – Flaugnac contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € au fonds de soutien des communes sinistrées mis en place par l'AMF.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, et de verser la somme à :

Association des Maires de France (AMF) :

IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer la somme de 1 000,00 € au fonds de soutien des communes sinistrées mis en place par l'AMF,**
- **Que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 65748 (BP 2026).**

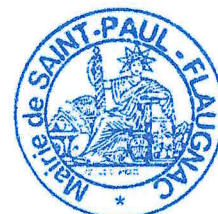
Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance

Le Maire,

Faisant

[Signature]



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_072-DE

Michelle FAISANT

Michel RESSEGUIE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_73

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 17 septembre 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Contre :	0	Saint Paul de Loubressac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle

Objet : Opération 42983EP – Rénovation de 9 PL sur commande EP01 Route du Stade à Saint Paul de Loubressac

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de rénovation de 9 point lumineux sur commande EP01 cité en objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par Territoire d'Énergie Lot (TE46), réalisé sous maîtrise d'ouvrage de TE46,
- **De souhaiter** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2026.
- **De s'engager** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par TE46, participation nette de TVA et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par TE46 à la commune après réalisation des études définitives.
- **D'autoriser** TE46 à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- **D'autoriser** TE46 à collecter le Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,
Pour Copie conforme,

La Secrétaire de Séance

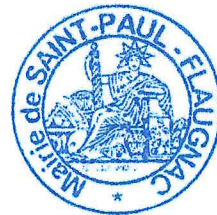


Michelle FAISANT

Le Maire,



Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de réception de l'AR: 21/09/2026

046-200060002-DE_2026_073-DE